

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4508>



Hors-classe des CPE, rentrée 2014

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - C.P.E. -



Date de mise en ligne : samedi 15 février 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Avancement à la hors classe 2014 des CPE

Les CV doivent être mise à jour avant le 12 février sur I-prof. (il n'est jamais pris en compte !)

Les chefs d'établissement mettront leurs avis entre le 15 février et le 6 mars 2014.

Nous recommandons vivement aux collègues de se préoccuper de ces avis qui, une fois de plus, seront déterminants.

Au niveau de l'académie de Dijon, la barème a changé une nouvelle fois.

Les chefs d'établissements devront justifier par un rapport leurs appréciations (Défavorable, Réservé, Très Favorable) ce qui est nouveau.

L'avis Insuffisant du recteur est mis lorsqu'un collègue a un ou deux avis défavorables.

L'avis du recteur suit la table ci-dessous :

Avis CE	Avis IPR	Avis recteur
DéF	DéF	INS
DéF	RES	INS
RES	DéF	INS
RES	F	H
RES	RES	H
RES	TF	TH
F	DéF	INS
F	F	TH
F	RES	H
F	TF	EXC
TF	F	EXC
TF	RES	TH
TF	TF	EXC

Nous agissons en commission paritaire pour que tous les CPE soient promus à la hors-classe avant la fin de sa carrière

